

# Réseau MEnS Migrants dans l'Enseignement Supérieur

Rapport d'activité 2022

Le réseau des établissements engagés pour  
l'accueil et l'accompagnement des étudiants  
et chercheurs en exil





# Aperçu du rapport

1	Préambule	01
2	Evolution de l'association	02
3	L'équipe et le bureau	03-04
4	Levée de fonds	05-06
5	Campagne d'habilitation DUP 2022	07
6	Enquête d'impact : bilan à 3 ans des formations Passerelle	08
7	L'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine	09-10
8	Lancement du nouveau cycle de formation 2022-2023	11
9	Nos perspectives pour 2023	12-13-14
10	Budget	15



# Préambule

Ajouter un sous-titre

Le Réseau MEnS est l'association des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qui s'engagent pour l'accueil et l'accompagnement des chercheurs et étudiants en exil.

## Le Réseau MEnS: c'est quoi ?

---

Rassemblant 52 établissements (universités et écoles) à la fin 2022, l'association les met en réseau avec ses 12 membres associatifs et 6 partenaires institutionnels, qui œuvrent dans le même champ.

Tous s'engagent pour mettre en oeuvre un accueil digne et juste de ces étudiants et chercheurs, sans discrimination aucune, et dans le respect du Code de l'éducation qui garantit aux établissements d'enseignement supérieur la liberté d'accueillir tous les étudiants, à partir du moment où ils satisfont aux prérequis académiques et dans la limite de leur capacité d'accueil.

Cet engagement permet d'accueillir chaque année 1500 étudiants de tous horizons dans les DU Passerelle créés à cette fin en 2019. Il nous a aussi permis de faire face aux crises récentes : la Syrie, l'Afghanistan, l'Ukraine, pour ne citer que les principales.

Le Réseau MEnS se veut comme un facilitateur et un coordinateur de l'action des universités et des écoles. Il doit être un catalyseur des actions de responsabilité sociale et sociétale dans lesquelles les acteurs de l'enseignement supérieur sont aujourd'hui, plus que jamais, attendus. Il entend aussi jouer un rôle essentiel dans la qualification et dans l'insertion des personnes en situation d'exil dans notre pays et, partant, dans la cohésion sociale et la défense de nos droits et libertés fondamentaux en France.

De 2020 à 2023

Le nombre de membres par établissement, asso, (on est parti en 2020 avec X et chaque année +X)

Le nombre de DUP

Le nombre de salariés, mettre une bulle renforcement de l'équipe (0, 1 puis 2)

Les évènements marquants de 2022 (dépôt du FAMI, l'enquête, post de directrice pour C, + 15 membres suite guerre en Ukraine, reprise du programme AIMES); 2021 (depuis 2021 3 réunions nationales, aout 2021 prise par les talibans qui affecte mobilisation du MEnS, recrutement de C); 2020 (création de l'association),

# Evolution de l'association



# L'équipe salariée

En 2022, le MEnS a continué à stabiliser et étendre ses activités.



**Camille Hanon**, recrutée pour 6 mois en 2021 a été renouvelée en tant que directrice de l'association.



Suite à une candidature spontanée, **Louise Dubaile** a été accueillie en stage pendant 6 mois puis a été recrutée en tant que chargée de mission animation de réseau et coordination territoriale.



**Simone Bonnafous** a rejoint le MEnS en tant que référente bénévole en octobre 2022. Après avoir travaillé avec JRS autour d'un plaidoyer pour l'accès aux études et profession de santé pour les personnes exilées, elle a proposé son aide au MEnS pour de nouveaux chantiers.



# Le bureau

Le bureau a été réélu pour 2 ans lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2022:

Il a présenté une stratégie en 5 axes pour les deux années à venir:

- 1 Le renforcement du réseau
- 2 Une plus forte inclusion des étudiants
- 3 Une consolidation des financements
- 4 Un développement de la communication interne et externe
- 5 Un réseau MEnS qui rayonne à l'international

## É L U S



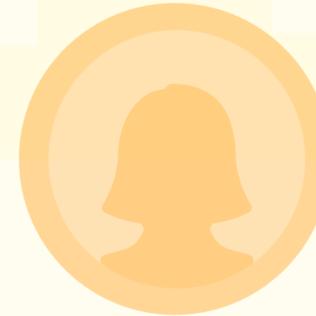
**Mathieu Schneider**  
Président, et VP culture, sciences en société de l'université de Strasbourg



**Emmanuelle Jourdan-Chartier**  
Vice-présidente vie étudiante et de campus à l'université de Lille



**Annick Suzor Weiner**  
Vice présidente, professeure émérite à l'Université Paris-Saclay



**Patricia Gardies**  
Secrétaire, directrice de l'IEFE à l'Université Paul Valéry Montpellier 3



**Pascale Laborier**  
Trésorière, vice-présidente de l'université Paris Lumières

## I N V I T É S



**Clémentine Vignal**  
Vice doyenne déléguée accompagnement de la communauté étudiante à Sorbonne Université, Coordinatrice réseau francilien du MEnS



**Rudi Osman**  
Fondateur et directeur de l'Union des Etudiants Exilés

# La levée de fonds AIMES

Avant même la création du label DU Passerelle en 2019, de nombreux établissements avaient commencé à monter des dispositifs sur ce modèle. Les étudiants de ces formations étant exonérés des frais d'inscription, l'équilibre financier des facultés et centres universitaires de langue est parfois difficile à trouver.

Malgré la bonne volonté des établissements et du personnel, les formations Passerelle se retrouvaient alors dans des situations financières instables. C'est pourquoi l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a décidé dès 2016 de lancer le programme AIMES, qui permettait de participer à l'effort financier des établissements dans le cadre des formations Passerelle. Après 6 ans de gestion, l'AUF a décidé de déléguer le volet français du programme au MEnS.

2022 a été la première année de reprise du volet français du programme AIMES par le réseau MEnS. Le MEnS et l'AUF ont travaillé ensemble pour assurer la continuité des collaborations avec les bailleurs et étendre les subventions reçues. Ainsi, en 2022 le programme a reçu des financements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Ministère de l'Intérieur, de la Fondation Philanthropique Suisse, de la Ville de Paris et du Ministère de la Culture.

Comme tous les ans, l'Appel à Projet a été lancé en juin avec les mêmes objectifs que précédemment. Le MEnS a reçu 37 candidatures d'établissements, contre 35 en 2021, ce qui montre la montée en puissance des formations Passerelle.

Un comité d'évaluation de 4 membres a été constitué afin d'étudier les dossiers sur les critères suivants:

- 1 L'historique de la formation et le bilan 2021-2022 le cas échéant ;
- 2 Les caractéristiques de la formation (nombre de places, nombre d'heures, les dispositifs culturels/interculturels, d'accompagnement, actions numériques, certification et autres) ;
- 3 Le budget soumis (cohérence, cofinancements, exonération des frais d'inscription).
- 4 Participation ou non au projet AIMES+, soumis au FAMI

Chaque dossier a été jugé par deux évaluatrices en autonomie, qui ont émis un avis général, identifié les points forts et points faibles puis une recommandation de subvention à octroyer. Le montant total disponible à distribuer était de 630 000€ et la demande des établissements s'élevait à 731 391€.

Les évaluatrices se sont ensuite réunies pour discuter de chaque dossier et émettre un avis commun.

En effet, la subvention FAMI représentera un apport important à chaque formation. Or, comme expliqué ci-dessus, tous les établissements n'ont pas pu y participer par manque de personnel et de temps. La politique du MEnS a alors été d'apporter une aide supplémentaire aux établissements non participants au consortium FAMI afin d'assurer un équilibre.

Un comité de sélection a ensuite été tenu en juillet 2022 avec les partenaires du programmes (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture, Ville de Paris présents et Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et la Fondation Philanthropique Suisse excusés). Les évaluations ont été présentées et les montants à octroyer validés par le comité.

Selon les chiffres envoyés par les établissements, environ 1450 places ont été ouvertes pour les étudiants exilés en formation Passerelle (contre 1300 en 2021-2022). Les formations ont débuté courant septembre ou octobre selon les établissements et les nouveaux groupes ont été accueillis.

# La levée de fonds AIMES



Avant même la création du label DUP en 2019, qui permet aux étudiants de cette formation de bénéficier des bourses du CROUS, de nombreux établissements avaient commencé à monter des dispositifs sur ce modèle. Les étudiants de ces formations étant exonérés des frais d'inscription, l'équilibre financier des facultés et centres universitaires de langue est parfois difficile à trouver.

Malgré une volonté des établissements et du personnels, les formations Passerelle se retrouvaient alors dans des situations financières instables. C'est pourquoi l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a décidé dès 2016 de lancer le programme AIMES. Il permettait de participer à l'effort financier des établissements dans le cadre des formations Passerelle. Après 6 ans de gestion, l'AUF a décidé de déléguer le volet français du programme au MEnS.

- 2022 a donc été la première année de reprise du volet français du programme AIMES par le réseau MEnS. Ainsi, le MEnS et l'AUF ont travaillé ensemble pour assurer la continuité des collaborations avec les bailleurs et étendre les subventions reçues. Ainsi, en 2022 le programme a reçu des financements du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Ministère de l'Intérieur, de la Fondation Philanthropique Suisse, de la Ville de Paris et du Ministère de la Culture.
- Comme tous les ans, l'Appel à Projet a été lancé en juin avec les mêmes objectifs que précédemment. Le MEnS a reçu 37 candidatures d'établissements, contre 35 en 2021, ce qui montre la montée en puissance des formations Passerelle.

Un comité d'évaluation de 4 membres a été constitué afin d'étudier les dossiers. Chaque candidature a été évaluée par deux membres pour assurer l'impartialité sur les critères suivants:

- 1 L'historique de la formation et le bilan 2021-2022 le cas échéant ;
- 2 Les caractéristiques de la formation (nombre de places, nombre d'heures, les dispositifs culturels/interculturels, d'accompagnement, actions numériques, certification et autres) ;
- 3 Le budget soumis (cohérence, cofinancements, exonération des frais d'inscription).

- Chaque dossier a été jugé par deux évaluateuses en autonomie, qui ont émis un avis général, identifié les points forts et points faibles puis une recommandation de subvention à octroyer.
- Les évaluateuses se sont ensuite réunies pour discuter de chaque dossier et établir une fourchette pour chaque dossier. Le montant total disponible à distribuer était de 630 000€ et la demande des établissements s'élevait à 731 391€. Les évaluateuses ont donc fait des choix basés sur les critères énumérés ci-dessous. Un autre critère important a été la participation ou non de chaque établissement au projet AIMES+, soumis au FAMI. En effet, la subvention FAMI représentera un apport important à chaque formation. Or, comme expliqué ci-dessus, tous les établissements n'ont pas pu y participer par manque de personnel et de temps. La politique du MEnS a alors été d'apporter une aide supplémentaire aux établissements non participants au consortium FAMI afin d'assurer un équilibre.
- Un comité de sélection a ensuite été tenu en juillet 2022 avec les partenaires du programmes (Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Culture, Ville de Paris présents et Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et la Fondation Philanthropique Suisse excusés). Les évaluations ont été présentées et les montants à octroyer validés par le comité.

Selon les chiffres envoyés par les établissements, environ 1450 places ont été ouvertes pour les étudiants exilés en formation Passerelle (contre 1300 en 2021-2022). Les formations ont débuté courant septembre ou octobre selon les établissements et les nouveaux groupes ont été accueillis.

# La levée de fonds AIMES+

En 2021, le MEnS a décidé de coordonner une réponse à l'Appel à Projet du Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI). Un long travail a été entrepris avec nos membres afin de construire une réponse commune.

La forme du projet, imposée par les fonds européens, a été celle d'un consortium avec le MEnS en tant que chef de file. Ainsi, l'idée initiale d'abonder le programme AIMES avec les crédits du FAMI a dû être abandonnée.

La particularité des fonds européens par la rigueur obligatoire du suivi financier et reporting et celle du FAMI par le public visé (excluant les demandeurs d'asile notamment) a poussé certains établissements à ne pas se positionner sur ce projet.

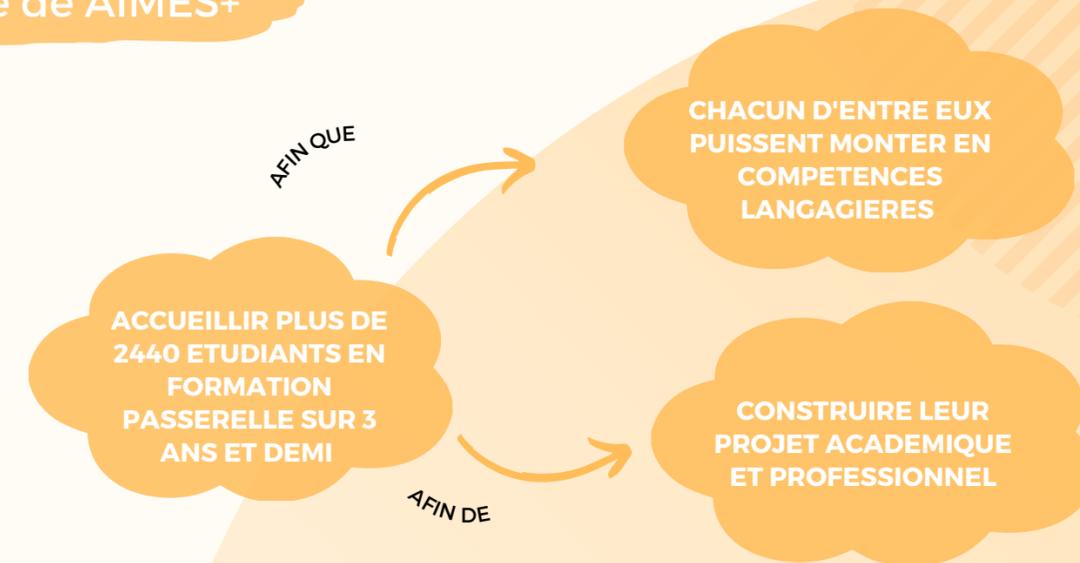


Financé par  
l'Union européenne

Ainsi, 14 établissements ont constitué le consortium:



Visée de AIMES+



Le projet s'inscrit directement dans la suite logique des activités du MEnS. Depuis la création du label Diplôme d'Université Passerelle en 2019, le réseau se donne une double mission:

- 1 Pérenniser les dispositifs financièrement
- 2 Accompagner les établissements dans le perfectionnement de l'accueil des étudiants exilés.

Cofinancé par le Fonds Asile, Migration et Intégration jusqu'en août 2026, ce projet permet d'étoffer les équipes des formations Passerelle pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants exilés sur le long terme.

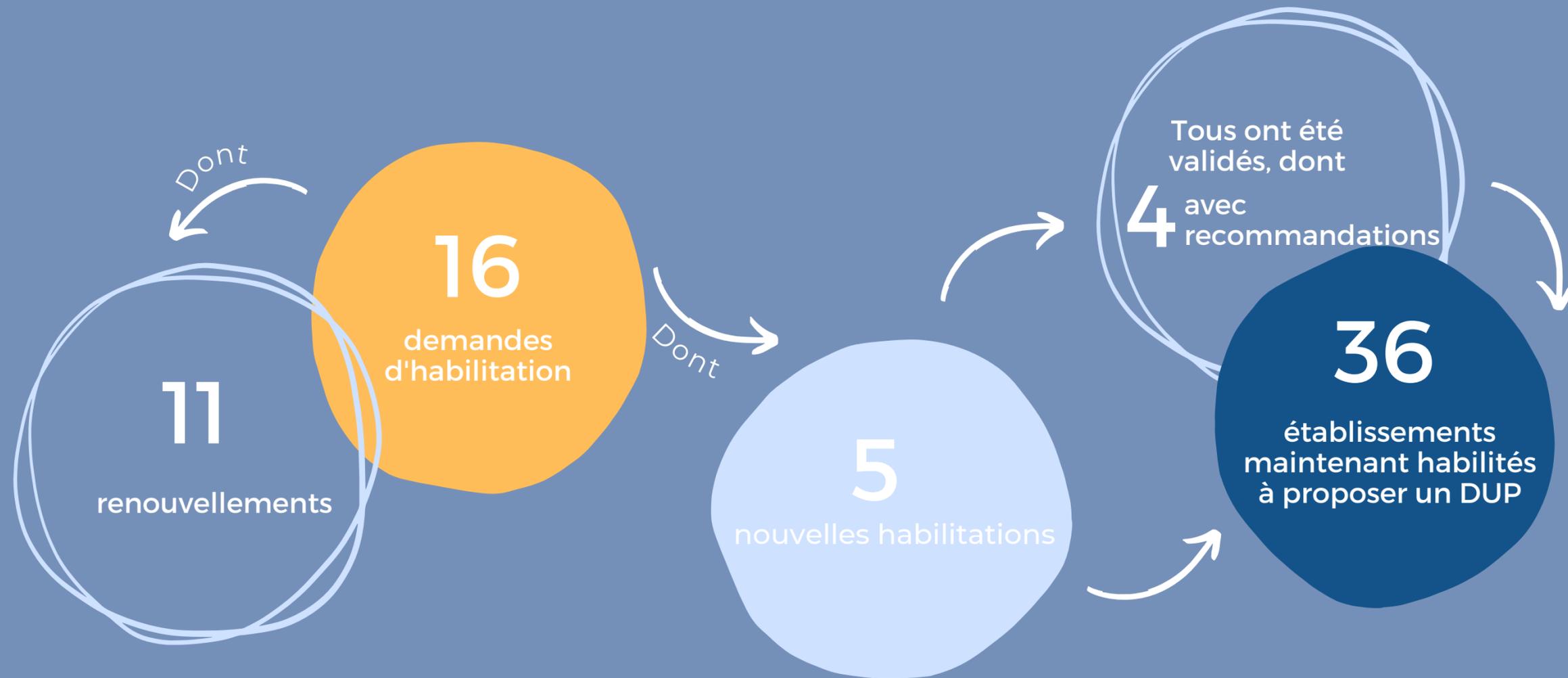
Le MEnS agit en tant que chef de file dans ce partenariat, afin de coordonner l'effort collectif et de renforcer les liens entre les partenaires. Dans ce cadre, le MEnS a d'ailleurs recruté un chargé de projet, qui a pour mission de superviser le projet.

Grâce à un comité de pilotage, de nombreux échanges seront organisés entre les partenaires afin de partager leur expérience et notamment les obstacles constatés à l'insertion académique pour les personnes exilées et coordonner des solutions communes. Une attention particulière sera portée par le MEnS en tant que chef de file, à ce que l'équilibre entre les étudiants BPI et demandeurs d'asile soit respecté et que les formations Passerelle ne deviennent pas des dispositifs destinés exclusivement aux BPI.



Comme tous les ans, la campagne d'habilitation des Diplômes d'Université Passerelle, tenue par le MEnS au nom du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est tenue en avril.

# Campagne d'habilitation DUP 2022



Le MEnS se réjouit du nombre de DU Passerelle habilités chaque année, montrant le fort engagement des universités et la communauté de l'Enseignement Supérieur pour l'accueil des étudiants exilés !



# Enquête d'impact : bilan à 3 ans des formations Passerelle

En septembre **2022**, le MEnS a publié son premier rapport intitulé "L'impact des formations Passerelle sur le parcours et l'insertion académique des étudiant.es en exil". Établi suite à une enquête auprès de **11** dispositifs, mis en perspective avec les témoignages de **17** étudiant.e.s, ce travail a eu pour objectif de rendre compte des projets des formations Passerelle mis en place depuis **2017**.

Cinq années après le début de création du réseau, et plus de **7000** étudiant.e.s accompagné.e.s, le moment a ainsi semblé opportun pour produire une analyse qualitative sur les formations Passerelle, et leur impact sur le parcours et l'insertion académique et professionnelle des étudiant.e.s. Le rapport offre donc un premier travail d'évaluation des dispositifs, de guide de bonnes pratiques, d'observation des limites rencontrées par les formations, et de porte-parole des étudiant.e.s des formations Passerelle en rapportant plusieurs de leurs propositions d'amélioration des dispositifs.



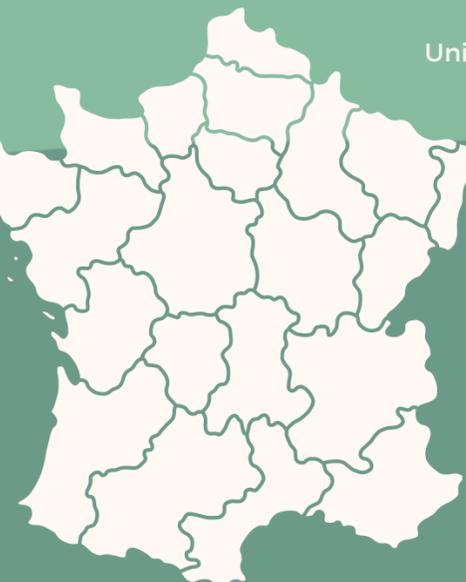
Université Paris Dauphine-PSL  
École des Ponts ParisTech  
Sorbonne Université

Université d'Orléans

Université de Poitiers

Université Clermont Auvergne

Université fédérale de  
Toulouse Midi-Pyrénées



Université de Lille

Université de Strasbourg

Université Jean Moulin Lyon 3

Université Grenoble Alpes

Cette enquête a ainsi servi d'outil d'observation nationale, de base de discussion entre les établissements membres du Réseau lors de la réunion nationale de septembre **2022**, et a permis d'impulser un chantier de réflexion pour l'amélioration de l'accompagnement à l'orientation des étudiant.e.s. Les perspectives à venir sont de continuer à améliorer et adapter les dispositifs aux besoins des étudiant.e.s et de mieux suivre leur parcours au-delà de la formation Passerelle.

# L'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine (1)

La guerre en Ukraine, à partir de février 2022 a bousculé l'accueil et l'accompagnement des personnes exilées en France.

Tout d'abord, juridiquement, l'activation de la directive de 2001 de la commission européenne a été une mesure sans précédent qui a poussé les acteurs à se former sur celle-ci et à adapter leurs actions. Cette mesure a été adaptée en France et a donné lieu à de nouvelles circulaires pour les étudiants.

Au delà et de manière très concrète, les établissements ont été sollicités à plusieurs niveaux:



Par les **étudiants ukrainiens déjà en France** sous visa étudiant à renouveler, qui se retrouvaient soudainement sans aide financière de la part de leur famille et avec un fort besoin de soutien psychologique



Par les **étudiants russes, biélorusses ou moldaves présents sur le territoire**, qui ne pouvaient plus rentrer chez eux, qui pour beaucoup ont sollicité une aide psychologique et qui ont subi de nombreux obstacles (fermetures arbitraires de comptes bancaires, difficultés de renouvellement de titre de séjour, fin de prise en charge des chercheurs et des étudiants en mobilité erasmus)..



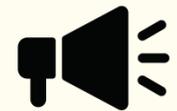
Par les **étudiants ukrainiens déplacés mais également d'étudiants étrangers** qui effectuaient leur cursus en Ukraine et qui ont décidé de venir en France pour le terminer (impossible de finir leur cursus dans leur pays). Or pour les premiers, la barrière de la langue constituait souvent un obstacle. Pour les seconds, la France a choisi de ne pas étendre la protection temporaire pour leur cas, ce qui a résulté à de nombreuses situations administratives précaires.e.





# L'accueil des étudiants déplacés d'Ukraine (2)

Cette situation a poussé le MEnS à adapter ses activités pour répondre à ces nouveaux obstacles.



Le **premier plaidoyer** que nous avons souhaité porter est celui de l'**inconditionnalité de l'accueil dans l'ESR français**. L'état français avait fait le choix de ne pas étendre la protection temporaire aux étudiants étrangers effectuant un cursus en Ukraine, mais trier les étudiants sur leur nationalité ou statut va à l'encontre de la charte du MEnS. Nous avons donc participé à une **tribune appelant les autorités publiques à accueillir ces étudiants**.



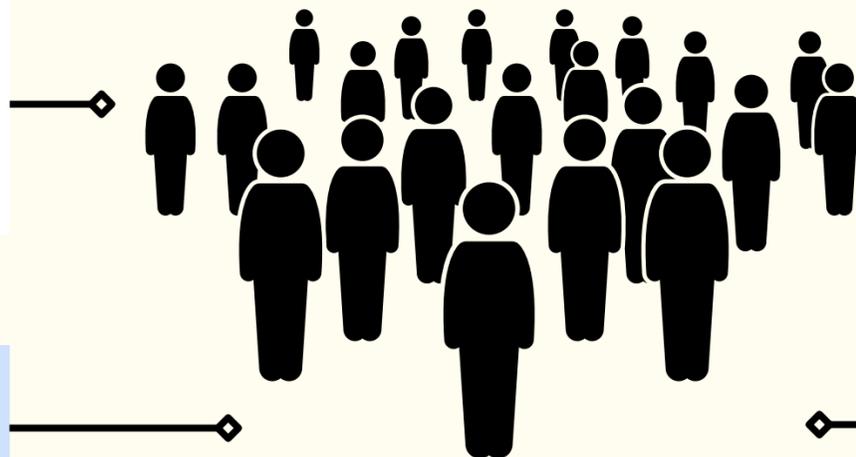
Il a ainsi été crucial de rappeler que **les DU Passerelle ne devaient pas être réquisitionnés** pour les ukrainiens **mais que de nouveaux dispositifs devaient être créés**. En 2021, nous faisons déjà face à environ 3500 candidatures contre 1500 places disponibles. Cette tension ne fera que s'accroître si le nombre de places n'augmente pas. **En revanche, il est impératif de donner le même accès aux services proposés** (démarches dérogatoires, accompagnement social ou académique, etc.) aux étudiants déplacés d'Ukraine et aux autres étudiants exilés.

**Des discussions avec l'État français ont été engagées concernant une subvention spécifique pour la création de nouveaux groupes, qui, nous l'espérons pourra être versée en 2023.**

Selon nos sondages:

Au minimum **700 étudiants** venus d'Ukraine ont été inscrits dans des formations linguistiques opérées par des universités

Dont **630** dans des dispositifs créés spécifiquement pour ce public)



Or tous ces dispositifs sont pour l'instant financés sur fonds propres des universités, ce qui ne pourra durer plus de **deux semestres**.

Nous savons pourtant que les étudiants ukrainiens n'ont souvent qu'un niveau A1, encore **loin du niveau B2 demandé** pour l'inscription à l'université en France.



# Un nouveau cycle de formation

Le MEnS a vivement souhaité développer son offre de formation auprès de ses membres à partir de septembre 2022. L'accompagnement des publics en exil n'est en effet pas leur première expertise et la perspective d'élargissement des personnels mobilisés pour l'accompagnement des étudiants avec un statut particulier, appelle à mettre à disposition de nos membres des cycles de formation. Afin d'améliorer l'accompagnement proposé aux étudiants exilés, les personnels d'université doivent connaître de manière globale leur situation administrative, les acteurs partenaires vers qui les orienter, les démarches de reconnaissance des diplômes et dérogations possibles, et avoir des notions de santé mentale. C'est pourquoi nous avons lancé pour la première fois un premier cycle de formation, étalé sur deux ans:

**Services parisiens : où orienter les étudiants qui ont besoin d'un accompagnement spécifique**  
En partenariat avec la Ville de Paris (CASVP, PSA, QJ, permanences juridiques)

OCT.

**Droit d'asile, parcours du demandeur d'asile en France et droits à l'université**  
En partenariat avec l'Université d'Angers (clinique du droit) et l'Union des Etudiants Exilés

NOV.

2023

**Reconnaissance des diplômes, Passeport Européen des Qualifications pour les Réfugiés**  
En partenariat avec ENIC-NARIC et JRS

JANV.

FEV.

**Procédures d'inscription pour les personnes exilées et Demande d'Admission Adaptée**  
En partenariat avec UNIR, l'Université de Strasbourg et Sorbonne Université

MAI

**La santé mentale des personnes exilées et de leurs accompagnants**  
Orspere-Samdarra



**Chaque formation prend la forme d'un webinaire de 2h30.** Le choix a été fait de solliciter des experts de chaque question (souvent membres du MEnS) afin de mettre en lumière leurs dispositifs et connaissances.

# Les perspectives 2023



## Le plaidoyer : renforcer et élargir

Le plaidoyer a été une action forte du MEnS en 2022, mais celui-ci doit continuer et s'étendre. En parallèle du plaidoyer pour le financement des formations à destination des étudiants déplacés d'Ukraine, il s'agit de maintenir un plaidoyer pour l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants en exil.

Le MEnS s'est entretenu en 2022 avec Jean-Michel Jolion, dans le cadre de sa consultation en vue de la réforme de la Vie Universitaire, et a pu porter plusieurs problématiques à son attention.

Dans un futur plus proche (2023-2024), le MEnS étendra ses activités de plaidoyer pour ne pas se contenter du MESR.

En effet, les étudiants en exil sont touchés par les politiques du MESR mais également du Ministère de l'Intérieur (transferts régionaux obligatoires ou non cumul du RSA et du statut étudiant) qui entravent le bon déroulé du cursus académique des étudiants. Ainsi, le MEnS compte se mettre en contact avec d'autres acteurs de l'accompagnement des personnes exilées.



## Collecte des données : disposer de chiffres à analyser

Suite à la reprise du programme AIMEs et un constat général du manque de données disponibles sur les étudiants exilés, le MEnS s'est associée à Simone Bonnafous pour réaliser un travail de refonte de ses indicateurs. Ceux-ci ont été retravaillés pour éclaircir les attentes et ajouter une partie autour du profil des étudiants. Les nouveaux indicateurs ont été testés auprès de 9 établissements membres en fin d'année. Cet effort est conjoint à la création d'un intranet en 2023 qui permettra de faciliter leur saisie pour les établissements.

Ce travail est primordial afin d'être en capacité d'analyser la situation des étudiants en exil, de mettre en place des dispositifs pertinents et surtout de porter une voix commune avec des données stables auprès de nos partenaires.

# Les perspectives 2023



## La communication : créer une meilleure visibilité

Le MEnS a conscience de ses limites actuelles en terme de communication. Pour l'année 2023, **celle-ci doit être renforcée et améliorée**. Ainsi, dans le cadre d'AIMES, le MEnS lance une **newsletter trimestrielle** présentant :

De plus, le MEnS **accentuera sa présence à des événements divers** et se **saisira des réseaux sociaux** pour assurer une présence auprès de ses partenaires et du grand public.



## Insertion académique : mieux accompagner les étudiants à la construction de leur projet

Suite à l'enquête d'impact, il a semblé logique de réfléchir aux manières de mieux accompagner les étudiants pour leur insertion académique. **L'accompagnement est indissociable de l'accueil**. Un **nouveau projet cofinancé par la Fondation SNCF et la Fondation de France est lancé en 2023** pour recenser les **pratiques d'accompagnement** des étudiants dans la construction de leur projet académique, **créer des outils appropriés** et les essayer auprès des formations Passerelle. Le **but est de mutualiser pratiques, outils et solutions à des obstacles communs, tout en respectant les spécificités de chaque territoire**.



# Les perspectives 2023



## La coordination des candidatures en Ile-de-France: trouver des solutions communes

Dans le cadre du renforcement de l'animation de réseau, le MEnS a lancé en Ile-de-France des **ateliers avec ses membres afin de fluidifier et coordonner les candidatures** des personnes exilées aux formations Passerelle. **Deux ateliers ont été organisés avec les établissements et associations afin de :**

### REALISER

un tour de table des pratiques de chacun

### PROPOSER

des pistes de collaboration

### ETABLIR

un panorama des difficultés

### LISTER

les difficultés auxquelles font face les étudiants exilés dans le cadre de leurs candidatures

Les premiers échanges ont mené aux conclusions suivantes :

- Certains établissements font face à des désistements car les étudiants sont acceptés dans plusieurs formations Passerelle et doivent ensuite en choisir une ;
- De manière générale, les établissements reçoivent plus de 10 fois de candidatures qu'ils n'ont de places ;
- Signaler les refus aux candidats non retenus reste une procédure compliquée ;
- Les candidats et accompagnants éprouvent parfois des difficultés à récolter les informations nécessaires (dates des candidatures et procédures de candidature)



## Forum européen : étendre l'échelle d'action

Le Réseau MEnS a été très **présent avant 2020** dans un certain nombre de **manifestations internationales** visant à **échanger sur les bonnes pratiques** dans l'accueil des étudiants en exil. Aujourd'hui, fort de ces échanges, le Réseau MEnS entend **relancer la coopération entre universités et États à l'échelle européenne** et aller au-delà du simple échange d'idées. Il organisera donc **à Paris un forum européen** visant à dresser un **bilan des actions menées** dans les différents pays de l'union, d'**identifier les freins et les leviers** et de **tracer une feuille de route commune** pour l'avenir. **L'objectif** sera aussi de **renforcer la collaboration** et de **poser les bases d'un futur réseau européen**.



# Les perspectives 2023



## La coordination des candidatures en Ile-de-France: trouver des solutions communes

Dans le cadre du renforcement de l'animation de réseau, le MEnS a lancé en Ile-de-France des **ateliers avec ses membres afin de fluidifier et coordonner les candidatures** des personnes exilées aux formations Passerelle. **Deux ateliers ont été organisés avec les établissements et associations afin de :**

### REALISER

un tour de table des pratiques de chacun

### PROPOSER

des pistes de collaboration

### ETABLIR

un panorama des difficultés

### LISTER

les difficultés auxquelles font face les étudiants exilés dans le cadre de leurs candidatures

Les premiers échanges ont mené aux conclusions suivantes :

- Certains établissements font face à des désistements car les étudiants sont acceptés dans plusieurs formations Passerelle et doivent ensuite en choisir une ;
- De manière générale, les établissements reçoivent plus de 10 fois de candidatures qu'ils n'ont de places ;
- Signaler les refus aux candidats non retenus reste une procédure compliquée ;
- Les candidats et accompagnants éprouvent parfois des difficultés à récolter les informations nécessaires (dates des candidatures et procédures de candidature)



## Forum européen : étendre l'échelle d'action

Le Réseau MEnS a été très **présent avant 2020** dans un certain nombre de **manifestations internationales** visant à **échanger sur les bonnes pratiques** dans l'accueil des étudiants en exil. Aujourd'hui, fort de ces échanges, le Réseau MEnS entend **relancer la coopération entre universités et États à l'échelle européenne** et aller au-delà du simple échange d'idées. Il organisera donc **à Paris un forum européen** visant à dresser un **bilan des actions menées** dans les différents pays de l'union, d'**identifier les freins et les leviers** et de **tracer une feuille de route commune** pour l'avenir. **L'objectif** sera aussi de **renforcer la collaboration** et de **poser les bases d'un futur réseau européen**.

